

44 Pont-Saint-Martin ●

En novembre 1996, découverte de traces de pyralène dans des remblais en bordure de l'Ognon. Les gravats provenaient des anciens ateliers de Dubigeon-Normandie à Nantes.

Faits divers

PONT-SAINT-MARTIN

Nouvelles traces de pyralène dans un marais



Le dépôt litigieux en bordure de l'Ognon a été interdit au public

Nantes. - Le vendredi 25 octobre, un employé municipal de Bouguenais découvrait dans un fossé, à proximité de la route de Bouaye, un bloc de la taille d'un petit radiateur sur lequel était inscrite la mention pyralène (voir nos éditions du 29-10).

Compte tenu de la toxicité du produit, des investigations étaient immédiatement menées sur place et cinq autres condensateurs étaient trouvés au fond du champ bordant le fossé.

La découverte était d'autant plus inquiétante que les boîtiers étaient ouverts et susceptibles d'avoir laissé échapper les 10 à 20 litres de pyralène qu'ils contenaient. La crainte des autorités était d'ailleurs fondée puisque quelques m³ de remblais se sont révélés être contaminés. Cette affaire qui a suscité un légitime émoi semble appelée à d'importants rebondissements.

Même s'ils observent une grande discrétion, il apparaît que les gendarmes de la brigade de Bouguenais remontent, petit à petit, la filière.

Ils se sont déplacés, mercredi après-midi, à Pont-Saint-Martin, en bordure de la rivière Ognon, rue du marais, sur un terrain dont le propriétaire venait de se faire livrer deux bennes de remblais et de pavés. Les enquêteurs étaient accompagnés des agents de la cellule anti-pollution de Nantes qui ont confirmé, là aussi, la présence de pyralène.

Tout laisse donc supposer que le transporteur qui a effectué le déchargement de Bouguenais a été identifié et a donné de précieuses indications aux enquêteurs. Reste, cependant, à savoir comment les condensateurs sont entrés en sa possession. Il s'agirait, en effet, d'engins provenant des anciens chantiers navals Dubigeon-Normandie.

Sans attendre la conclusion de l'enquête, M. Michel Goux, maire de Pont-Saint-Martin, a annoncé, hier, son intention de déposer plainte contre X. Il a, par ailleurs, pris des mesures de sécurité, en interdisant l'accès du marais. En revanche, la pêche à la ligne peut continuer sur l'Ognon.

L'Eclair de Nantes
16 novembre 1996

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

Le Courrier de Paimboeuf
8 novembre 1996

AFFAIRE DU PYRALÈNE

Ne pas utiliser l'eau du Bougon

La mairie communique:

«Suite à la découverte le 25 octobre de condensateurs au pyralène (lire notre précédente édition) dans un remblai récemment réalisé à Bouguenais, la cellule opérationnelle de prévention des risques (COPR) du District a mis tous les moyens en oeuvre afin de limiter la pollution du site et notamment du sol par les PCB (polychlorobiphényles) contenus dans le pyralène.

«Ainsi, les matériaux (déblais et terre) contaminés ont été évacués au cours de la journée de vendredi vers un centre de traitement agréé.

«Les analyses d'eau réalisées par la COPR n'ont révélé aucune trace de PCB dans le ruisseau de Bougon, situé en bordure du remblai en cause. Ceci laisse à penser que la pollution est restée confinée à quelques dizaines de mètres carrés.

«Cependant, des résidus de PCB ont pu s'épandre et être entraînés plus profondément dans le sol et pourraient rejoindre le lit du Bougon par le jeu des phénomènes d'infiltration et de ruissellement.

«Bien que le risque soit minime au regard des précautions prises par la COPR, le maire de Bouguenais ne souhaite pas l'ignorer. Il a donc pris un arrêté d'interdiction de tout usage de l'eau du Bougon à des fins alimentaires pour une durée de quarante-cinq jours. Cela concerne l'abreuvement du bétail, la pêche et l'arrosage.

«Cette période permettra de s'assurer définitivement de l'absence totale de PCB dans le sol et l'eau.

«En attendant, la gendarmerie de Bouguenais poursuit son enquête de recherche du ou des responsables de ce dépôt malveillant».